

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1709

6 juillet 2012

SOMMAIRE

B1 Investment S.à r.l.	81989	Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l.	82015
Bedier Est Holding S.A.	81986	Coral Portfolio S.C.A. SICAV-SIF	82016
Beekbaarimo S.A.	81986	Crèche - Foyer de jour Am Beiestack S.à r.l.	82021
Benetton Real Estate International S.A.	81986	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Luxembourg Branch	82005
Bike World Sarl	81987	CSP Equity Investment, S.à r.l.	82032
Bluepark S.A.	81987	C View S.A.	81990
Broadcasting Center Europe S.A.	81987	C View S.A.	81990
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.à r.l.	81986	Discovery Offshore S.A.	82017
Bulmet S.A.	81987	Exocet Fund S.C.A., SICAV-FIS	81987
Cadum International S.A.	82016	Export Import - Wood Trading Consulting S.à r.l.	82023
Campbell Luxembourg S.à r.l.	81990	Financière Forêt S.à r.l.	81992
Canadalux S.à r.l.	82016	Flagstone Capital Management Luxembourg SICAF - FIS	82032
Capcam S.A.	81991	Fonds Interculturel	82004
Cezane S.A., SPF	82016	Guyana Holding S.à r.l.	81990
Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l.	81989	Haasberg Trading	81989
Chuntile Holdings S.à r.l.	81991	Immobilière Sirius	81986
Citadel Horizon S.à r.l.	81991	Impact Funds	81991
Clayax Acquisition Luxembourg 4	82014	Ines Concept	81999
Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A.	82014	Japan Absolute Fund	81988
Clayax Acquisition Luxembourg 5	82014	JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S. à r.l.	82003
CLT-UFA	82016	Kings Cross S.à r.l.	82003
Coastal Capital Luxco Holding S.à r.l.	82003	Leeward Galor	82005
Coastal Capital Luxco S.à r.l.	82015	Mob2	82005
Codelem Investissements S.A.	82015	Polaris Investment S.A.	82015
Codelem Investissements S.A.	82015	REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l.	82011
Commerzbank International Portfolio Management	82024	Three Waters S.à r.l.	82024
Comptabilux S.A.	82024	Triton Masterluxco 2 S.à r.l.	82017
Comptabilux S.A.	82032	Volga Resources Investments	81988
Comptabilux S.A.	82032		
Context S.à r.l.	82032		

Immobilière Sirius, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 66.676.

Le Conseil d'Administration du 10 Avril 2012 prend la décision suivante:

Cooptation de M. Steven AMEYE

Le Conseil d'Administration Coopte M. Steven Ameye domicilié professionnellement au 39 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et né le 21.05.1971 à Courtrai (Belgique) en remplacement de M. Christian Moufle, démissionnaire à compter du 10 avril 2012, dont il achève le mandat. Ce mandat prendra fin au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Avril 2012.

Pour Le Conseil d'Administration

Le Secrétaire

Référence de publication: 2012068841/17.

(120097991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Benetton Real Estate International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 79.876.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068646/10.

(120098079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 64.905.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012068647/10.

(120098345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Bedier Est Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 160.608.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068648/9.

(120098113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Beekbaarimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 71.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068649/9.

(120098750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Exocet Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 155.109.

—
Société anonyme fondée le 19 août 2010 et publication dans le Mémorial C-N° 2117 du 8 octobre 2010.

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 11 mai 2012 que:

les gérants de la société ont décidé de transférer le siège social de la Société EXOCET FUND S.CA. SICAV-FIS. du 3A, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 25A, Boulevard Royal ; L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2012068741/16.

(120097920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Bluepark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 84.423.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012068654/12.

(120097999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Bike World Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 23A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 97.636.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012068653/10.

(120098153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Broadcasting Center Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 50.802.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068656/9.

(120098602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Bulmet S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.131.

—
EXTRAIT

Avec effet au 13 juin 2012, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la Société anonyme BULMET S.A. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro B 97.131

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.
CAPITA FIDUCIARY S.A.
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2012068657/15.

(120097945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Japan Absolute Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.576.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 juin 2006 au siège social a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Mark Hucker (demeurant à Jersey), 47 The Esplanade, St Helier, JE1 9LB Jersey, Channel Islands,
- Monsieur Ndivho Patrick Mamathuba (demeurant en Afrique du Sud), 17 Melrose Boulevard, 2196 Melrose Arch, Afrique du Sud et
- Monsieur Maurice Hickey (demeurant à Luxembourg), 4 Montée du Grund, L-1645 Luxembourg.
- Monsieur Ian Cadby (demeurant à Jersey), 47 The Esplanade, St Helier, JE1 9LB Jersey, Channel Islands

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG Audit, pour l'année financière jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour JAPAN ABSOLUTE FUND
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012068717/20.

(120097971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Volga Resources Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 159.180.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 11 juin 2012:

Les mandats des administrateurs, du réviseur d'entreprise agréé sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013, à savoir:

Administrateurs

Chlodwig Reuter, 3, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg

Paul Mousel, 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg

Sven A. Olsson, 4, Stallgatan, S-25110 Helsingborg

Réviseur d'entreprise agréé

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012069149/21.

(120097619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Haasberg Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 75.982.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 1^{er} avril 2009

Quatrième résolution

Le mandat d'administrateur de Messieurs Manfred PRINZ ZU WINDISCH-GRAETZ, Hugo FÜRST ZU WINDISCH-GRAETZ et Antonio MARINI D'ARMENIA, tous trois domiciliés professionnellement I-00187 Rome, 66, Via Piave, étant arrivé à échéance, l'assemblée décide de renouveler leur mandat respectif pour une durée de six ans, leur mandat respectif prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

L'assemblée nomme de nouveau en qualité de président du conseil d'administration Monsieur Antonio MARINI D'ARMENIA, prédésigné, pendant la durée de son mandat d'administrateur, mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Cinquième résolution

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Antonio MARINI D'ARMENIA, prédésigné, étant arrivé à échéance, l'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de six ans, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Sixième résolution

Le mandat de commissaire aux comptes de SUPERVISAE LIMITED étant arrivé à échéance, l'assemblée décide de ne pas le renouveler et décide de nommer en son remplacement la FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.618, pour une durée de six ans, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068819/27.

(120098160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

B1 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 146.691.

—
Le bilan au 30 Juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012068658/13.

(120098188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.918.

—
Die Gesellschaft wurde am 18. Dezember 2009 gegründet gemäß Urkunde von Notarin Joëlle Baden, mit Amtssitz in
Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 463 vom 3. März 2010.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 12. Juni 2012.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l.

Max Kremer

Référence de publication: 2012068665/15.

(120098490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

C View S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 117.913.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.06.2012.

Lex THIELEN

Administrateur

Référence de publication: 2012068659/12.

(120098145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

C View S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 117.913.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.06.2012.

Lex THIELEN

Administrateur

Référence de publication: 2012068660/12.

(120098146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Campbell Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 137.160.

Extrait d'une lettre de démission

Monsieur Brian Mac Neal a donné sa démission en tant que gérant B de la société avec effet au 11 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012068661/12.

(120097615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Guyana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 114.457.

Extrait du contrat de cession portant sur la cession partielle des parts sociales de la société conclue le 13 juin 2012

Il ressort du contrat intitulé contrat de cession portant sur la cession de parts sociales de la société Guyana Holding S.à r.l. que les 393,900 parts sociales détenues par Uberior Ventures Limited ont été transférées à DPK Real Estate LLP, avec siège sociale à Buckingham Court, 78 Buckingham Gate, London SW1E 6PE, United Kingdom, enregistré auprès de Companies House, sous numéro OC369477.

De sorte que l'associé de la société, DPK Real Estate LLP, est détenteur de 393,900 parts sociales.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

JTC (Luxembourg) S.A.

Cliff Langford

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2012068785/18.

(120098157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Capcam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012068662/10.

(120098296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Chuntile Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 165.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012068666/11.

(120098173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Citadel Horizon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 82.350.

Suite à la cession intervenue le 31 décembre 2010, Citadel Equity Fund Ltd., associé existant de la Société a transféré toutes ses 80,000 de parts sociales de la Société à Horizon Holdings S.à r.l., une société dont le siège social est situé à 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.763.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012068668/14.

(120098074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Impact Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.004.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2012

En date du 18 mai 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Jean-François Baralon, de Monsieur Fabrice Chemouny et de Monsieur Philippe Zaouati en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Impact Funds

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012068830/16.

(120098102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Financière Forêt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.322.025,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.888.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Financière Forêt S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 111888 (the Company). The Company was incorporated on 28 September 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N° 432 of 28 February 2006, such deed amended several times and for the last time on 29 October 2010 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N° 2761 of 15 December 2010.

THERE APPEARED:

(1) PAI EUROPE IV-A FCPR, a French Fonds Commun de Placement à Risques, represented by PAI partners SAS, its management company, a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France having its registered office at 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés de Paris) under registration number 443 837 331 R.C.S. Paris (PAI), hereby represented by Ms Marie Arnaud, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(2) PAI EUROPE IV-B FCPR, a French Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, hereby represented by Ms Marie Arnaud, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(3) PAI EUROPE IV-B5 FCPR, a French Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, hereby represented by Ms Marie Arnaud, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(4) PAI EUROPE IV-B6 FCPR, a French Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, hereby represented by Ms Marie Arnaud, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(5) PAI EUROPE IV-B7 FCPR, a French Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, hereby represented by Ms Marie Arnaud, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(6) PAI EUROPE IV-C FCPR, a French Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, hereby represented by Ms Marie Arnaud, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(7) PAI EUROPE IV-C2 FCPR, a French Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, hereby represented by Ms Marie Arnaud, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(8) PAI EUROPE IV-D FCPR, a French Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, hereby represented by Ms Marie Arnaud, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(9) PAI EUROPE IV-D2 FCPR, a French Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, hereby represented by Ms Marie Arnaud, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(10) PERSTORP CO-INVEST FCPR, a French Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, hereby represented by Ms Marie Arnaud, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(11) FINANCIERE FORET ETT AB, a public limited liability company (Aktiebolag) incorporated under the laws of Sweden with company registration number 556693-7487, having its registered office at S-28482 Perstorp, Sweden, hereby represented by Ms Marie Arnaud, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(12) FINANCIERE FORET TVÅ AB, a public limited liability company (Aktiebolag) incorporated under the laws of Sweden with company registration number 556693-6802, having its registered office at S-28482 Perstorp, Sweden, hereby

represented by Ms Marie Arnaud, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(13) FINANCIERE FORET FYRA AB, a limited liability company (Aktiebolag)

incorporated under the laws of Sweden with company registration number 5567258552, having its registered office at S-28480 Perstorp, Sweden, hereby represented by Ms Marie Arnaud, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

(14) FINANCIERE FORET FEM AB, a limited liability company (Aktiebolag) incorporated under the laws of Sweden with company registration number 5567258594, having its registered office at S-28480 Perstorp, Sweden, hereby represented by Ms Marie Arnaud, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

being all the shareholders (the Shareholders) of the Company.

Such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that one hundred and seventy-two thousand eight hundred and eighty (172,880) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, representing all the share capital of the Company, are present or duly and validly represented at the Meeting;

II. that the agenda (the Agenda) of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Creation of two (2) new classes of shares of the Company being respectively the class A shares and the class B shares, with the rights and obligations which shall be set out in the articles of association of the Company, as restated pursuant to the resolutions below;

3. Conversion of all the one hundred and seventy-two thousand eight hundred and eighty (172,880) outstanding shares of the Company into one hundred and seventy-two thousand eight hundred and eighty (172,880) class A shares of the Company, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25);

4. Increase of the share capital of the Company by a total amount of twenty-five Euro (EUR 25) in order to bring it from its current amount of four million three hundred and twenty two thousand Euro (EUR 4,322,000) up to a new amount of four million three hundred and twenty two thousand and twenty-five Euro (EUR 4,322,025) through the issuance of one (1) new class B share of the Company, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) (the B Share);

5. Intervention, subscription to and payment in full, of the share capital increase specified under item 4. above;

6. Amendment of article 5 first paragraph of the articles of association of the Company in order to reflect the above items;

7. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to set forth certain shareholders reserved matters;

8. Amendment of article 15 of the articles of association of the Company in order to provide for certain restrictions in relation to the class B shares in case of liquidation of the Company;

9. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned actions with respect to the share capital of the Company, with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the B Share, and to see to any formalities in connection therewith; and

10. Miscellaneous.

III. that the Meeting adopted the following resolutions with unanimous consent:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting expressly waives any and all rights in terms of convening notice which may be contained in the Company's articles of association or otherwise, the Shareholders considering themselves as duly and validly convened and expressly declaring to have had due and perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance of this Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to create two (2) new classes of shares of the Company being namely the class A shares and the class B shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25), with the rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to convert all the one hundred and seventy-two thousand eight hundred and eighty (172,880) outstanding shares of the Company into one hundred and seventy-two thousand eight hundred and eighty (172,880) class

A shares of the Company, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25), and representing together an aggregate value of four million three hundred and twenty two thousand Euro (EUR 4,322,000).

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of twenty-five Euro (EUR 25) in order to bring it from its current amount of four million three hundred and twenty two thousand Euro (EUR 4,322,000) up to a new amount of four million three hundred and twenty two thousand and twenty-five Euro (EUR 4,322,025) through the issuance of one (1) new class B share of the Company, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25).

Fifth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription and payment within the frame and for the purpose of the increase of the share capital of the Company resolved upon under the fourth resolution above:

Intervention - Subscription - Payment

PAI EUROPE IV-B FCPR, a French Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI, hereby represented by Ms Marie Arnaud, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

intervenes at the present Meeting and expressly declares to (i) subscribe for one (1) new class B share of the Company, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) and representing an aggregate value of twenty-five Euro (EUR 25) and (ii) fully pay up said one (1) class B share of the Company by way of a contribution in readily available cash in the aggregate amount of twenty-five Euro (EUR 25) (the Cash Contribution) which shall entirely be allocated to the share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The Meeting resolves to record the fact that PAI EUROPE IV-B FCPR is now the holder of one (1) class B share of the Company, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25), representing a total value of twenty-five Euro (EUR 25).

As a result of the above, the share capital of the Company, which now amounts to the aggregate figure of four million three hundred and twenty two thousand and twenty-five Euro (EUR 4,322,025), is represented by one hundred and seventy-two thousand eight hundred and eighty (172,880) class A shares of the Company and by one (1) class B share of the Company, all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 first paragraph of the articles of association of the Company in order to reflect the increase in the share capital of the Company outlined above so that it shall now read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital is set at four million three hundred and twenty two thousand and twenty-five Euro (EUR 4,322,025), represented by:

- one hundred and seventy-two thousand eight hundred and eighty (172,880) class A shares of the Company; and
- one (1) class B share of the Company,

each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) and carrying the same rights and obligations, except as otherwise expressed in these Articles."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, in order to include certain shareholders reserved matters, by adding the following section at the end of article 6:

"The board of managers may not take any decision and/or action which is defined as a Reserved Matter for the purpose of these articles of association unless this decision and/or action has been duly and validly approved beforehand in writing by a majority in number of the holders of class A shares and all the holders of class B shares of the Company.

For the purpose of these Articles, a Reserved Matter shall be construed as being the direct or indirect transfer by way of sale, exchange, assignment, pledge, other security interest, gift, donation, offer, grant of participation in or other disposal (all of which acts shall be deemed included in the term "transfer" for the purpose of these Articles, unless the context otherwise requires) by the Company of any of the shares it holds in Perstop Holding France SAS, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France with registered office at 196, allée Alexandre Borodine, F-69800 ST Priest, France, registered with the Lyon Trade and Companies Register under registration number B 504 867 300.

The board of managers, where applicable, shall nonetheless remain responsible for the resolving on the pursue of and the implementation of any such Reserved Matter falling within the boundaries of its powers once the prior written approval

of a majority in number of the holders of class A shares and all the holders of class B shares of the Company has been granted."

Eighth resolution

The Meeting resolves to add a third paragraph to article 15 of the articles of association of the Company in order to provide for certain restrictions in relation to the class B shares in case of liquidation of the Company so that it shall now read as follows:

"In case of liquidation of the Company, the holders of class B shares of the Company shall not be entitled to receive any payment and/or advances on liquidation proceeds, as the case may be, before the nominal value plus any accrued but unpaid interest thereon has been repaid in full by the Company to the holders of any outstanding instruments which may have been issued by the Company from time to time, including without limitation, any preferred equity certificates, convertible or not, interest bearing or not and/or any warrants, convertible or not, interest bearing or not."

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, each one of them acting individually under their sole signature, with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,600.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing and intervening party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing and intervening party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour de mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Financière Forêt S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 111888 (la Société). La Société a été constituée en date du 28 septembre 2005, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 432 du 28 février 2006, tel que modifié plusieurs fois et, en dernier lieu, le 29 octobre 2010 suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2761 du 15 décembre 2010.

ONT COMPARU:

(1) PAI EUROPE IV-A FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques français, représenté par PAI partners SAS, sa société de gestion, une société par actions simplifiée constitution selon les lois de France, ayant son siège social au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'immatriculation 443 837 331 R.C.S. Paris (PAI), ici représentée par Mlle Marie Arnaud, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(2) PAI EUROPE IV-B FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques français, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Mlle Marie Arnaud, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(3) PAI EUROPE IV-B5 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques français, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Mlle Marie Arnaud, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(4) PAI EUROPE IV-B6 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques français, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Mlle Marie Arnaud, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(5) PAI EUROPE IV-B7 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques français, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Mlle Marie Arnaud, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(6) PAI EUROPE IV-C FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques français, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Mlle Marie Arnaud, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(7) PAI EUROPE IV-C2 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques français, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Mlle Marie Arnaud, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(8) PAI EUROPE IV-D FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques français, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Mlle Marie Arnaud, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(9) PAI EUROPE IV-D2 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques français, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Mlle Marie Arnaud, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(10) PERSTORP CO-INVEST FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques français, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Mlle Marie Arnaud, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(11) FINANCIERE FORET ETT AB, une société anonyme (Aktiebolag) régie par le droit suédois, ayant le numéro d'immatriculation 556693-7487 ayant son siège social à S-28482 Perstorp, Suède, ici représentée par Mlle Marie Arnaud, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(12) FINANCIERE FORET TVA AB, une société anonyme (Aktiebolag) régie par le droit suédois, ayant le numéro d'immatriculation 556693-6802, ayant son siège social à S-28482 Perstorp, Suède, ici représentée par Mlle Marie Arnaud, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

(13) FINANCIERE FORET FYRA AB, une société anonyme (Aktiebolag) régie par le droit suédois, ayant le numéro d'immatriculation 556725-8552, ayant son siège social à S-28480 Perstorp, Suède, ici représentée par Mlle Marie Arnaud, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

(14) FINANCIERE FORET FEM AB, une société anonyme régie (Aktiebolag) par le droit suédois, ayant le numéro d'immatriculation 556725-8594, ayant son siège social à S-28480 Perstorp, Suède, ici représentée par Mlle Marie Arnaud, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

représentant l'ensemble des associés (les Associés) de la Société.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les Associés, représentés selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que cent soixante douze mille huit cent quatre-vingt (172.880) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes ou dûment et valablement représentées à la présente Assemblée;

II. que l'ordre du jour (l'Ordre du Jour) de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Création de deux (2) nouvelles classes de parts sociales de la Société, qui seront désignées parts sociales de classe A et parts sociales de classe B, avec les droits et obligations prévues dans les statuts de la Société, tels que modifiés dans les résolutions ci-dessous;

3. Conversion de l'ensemble des cent soixante douze mille huit cent quatre-vingt (172.880) parts sociales de la Société en circulation en cent soixante douze mille huit cent quatre-vingt (172.880) parts sociales de classe A de la Société, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25);

4. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant total de vingt cinq Euros (EUR 25) à l'effet de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions trois cent vingt-deux mille Euros (EUR 4.322.000) à un nouveau montant de quatre millions trois cent vingt-deux mille et vingt-cinq Euros (EUR 4.322.025), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) (la Part Sociale B);

5. Intervention, souscription à et libération intégrale de l'augmentation de capital visée au point 4. ci-dessus;

6. Modification de l'article 5 premier paragraphe des statuts de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus;

7. Modification de l'article 6 des statuts de la Société à l'effet de prévoir certaines matières réservées aux associés;

8. Modification de l'article 15 des statuts de la Société à l'effet de prévoir certaines restrictions portant sur les parts sociales de classe B en cas de liquidation de la Société;

9. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les actions mentionnées ci-dessus à l'égard de l'augmentation de capital de la Société, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg à l'effet de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la Part Sociale B, et d'accomplir toutes formalités y relatives;

10. Divers.

III. que l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce expressément à tous droits en termes de formalités de convocation qui pourraient être contenus dans les statuts de la Société ou autrement, les Associés se considérant dûment et valablement convoqués et déclarant expressément avoir parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué en avance de la présente Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer deux (2) nouvelles classes de parts sociales de la Société, qui seront désignées parts sociales de classe A et parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25), avec les droits et obligations prévues par les statuts de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir l'ensemble des cent soixante douze mille huit cent quatre-vingt (172.880) parts sociales de la Société en circulation en cent soixante douze mille huit cent quatre-vingt (172.880) parts sociales de classe A de la Société, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25), et représentant ensemble un montant total de quatre millions trois cent vingt-deux mille Euros (EUR 4.322.000).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant total de vingt cinq Euros (EUR 25) à l'effet de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions trois cent vingt-deux mille Euros (EUR 4.322.000) à un nouveau montant de quatre millions trois cent vingt-deux mille et vingt-cinq Euros (EUR 4.322.025), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et prend acte de la souscription et la libération suivante dans le cadre de l'augmentation du capital social de la Société décidée en vertu de la quatrième résolution ci-dessous:

Intervention - Souscription - Libération

PAI EUROPE IV-B FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques français, représenté par sa société de gestion PAI, ici représentée par Mlle Marie Arnaud, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

intervient à la présente Assemblée et déclare expressément (i) souscrire à une (1) part sociale de classe B de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) et représentant une valeur nominale totale de vingt-cinq Euros (EUR 25) et (ii) libérer intégralement ladite part sociale de classe B de la Société au moyen d'un apport en numéraire immédiatement disponible d'un montant total de vingt-cinq Euros (EUR 25) (l'Apport en Numéraire) qui sera entièrement alloué au compte de capital social de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'Assemblée décide de prendre acte du fait que PAI EUROPE IV-B FCPR est désormais détenteur d'une (1) part sociale de classe B de la Société, d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25), représentant une valeur totale de vingt cinq Euros (EUR 25).

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société, qui s'élève désormais au montant total de quatre millions trois cent vingt-deux mille et vingt-cinq Euros (EUR 4.322.025), est représenté par cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt (172.880) parts sociales de classe A de la Société et par une (1) part sociale de classe B de la Société, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25).

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 premier paragraphe des statuts de la Société à l'effet de refléter l'augmentation du capital social de la Société réalisée ci-dessus, de telle sorte que ce dernier aura désormais la teneur qui suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est établi à quatre millions trois cent vingt-deux mille et vingt-cinq Euros (EUR 4.322.025), représenté par:

- cent soixante douze mille huit cent quatre-vingt (172.880) parts sociales de classe A de la Société, et
- une (1) part sociale de classe B de la Société,

d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune et disposant des mêmes droits et obligations, sauf disposition contraire des présents Statuts."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société à l'effet d'inclure certaines matières réservées aux associés, en ajoutant la section suivante à la fin de l'article 6:

"Le conseil de gérance ne peut prendre de décision et/ou d'action qui serait définie comme Matière Réservee aux fins des présents statuts, sauf si cette décision et/ou action a été dûment et valablement approuvée au préalable par écrit par une majorité en nombre des détenteurs de parts sociales de classe A et de tous les détenteurs de parts sociales de classe B de la Société.

Aux fins des présents Statuts, une Matière Réservee devra être entendue comme étant le transfert direct ou indirect par voie de vente, échange, cession, gage ou toute autre sûreté, libéralité, don, offre, octroi de participation ou toute autre disposition (l'ensemble de ces actes devant être entendus comme étant inclus dans le terme "transfert" aux fins des présents Statuts, sauf si le contexte en exige autrement) par la Société de toute part sociale éventuelle que cette dernière détient dans Perstop Holding France SAS, une société par actions simplifiée constituée et existant conformément aux lois de France ayant son siège social sis 196, allée Alexandre Borodine, F-69800 ST Priest, France, immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro d'immatriculation B 504 867 300.

Le conseil de gérance, le cas échéant, reste néanmoins responsable et compétent afin de décider de la poursuite de et de la mise en place de toute Matière Réservee éventuelle se trouvant dans les limites de ses pouvoirs après que l'approbation écrite préalable d'une majorité en nombre des détenteurs de parts sociales de classe A et de tous les détenteurs de parts sociales de classe B de la Société a été obtenue.

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter un troisième paragraphe à l'article 15 des statuts de la Société à l'effet de prévoir certaines restrictions applicables aux parts sociales de classe B dans le cas d'une liquidation de la Société, de telle sorte que ce dernier aura désormais la teneur qui suit:

"En cas de liquidation de la Société, les détenteurs de parts sociales de classe B de la Société ne disposeront d'aucun droit de recevoir de quelconques paiement ou avances sur le boni de liquidation, le cas échéant, avant que la valeur nominale additionnée de tout intérêt dû mais demeurant impayé y relatif ait été intégralement reversé par la Société aux détenteurs de tous instruments en circulation qui pourraient avoir été émis par la Société le cas échéant, en ce compris, mais sans y être limité, tout preferred equity certificate, convertible ou non, portant intérêt ou non et/ou tout warrant, convertible ou non, portant intérêt ou non."

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne tous pouvoirs et autorité à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, à l'effet de procéder individuellement sous sa seule signature, avec tout pouvoir de substitution, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris, afin d'éviter toute ambiguïté, la signature dudit registre) des modifications décidées sous les résolutions ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais sous quelque forme que ce soit, qui sera supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 1.600.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante et intervenant ci-dessus, le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française et que; à la requête de la même partie comparante, il est également précisé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. ARNAUD et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2012. Relation: LAC/2012/25459. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012068150/390.

(120097541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

Ines Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9703 Wintrange, 78A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 169.321.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour du mois de mai.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Said GUELLET MORENO, indépendant, né le 28 mai 1961 à Tanger (Maroc), demeurant à B-5101 Namur, 21, rue de Loyers;

- Madame Karima KOUATE, sans profession, née le 25 novembre 1969 à Safi (Maroc), demeurant à B-5101 Namur, 21, rue de Loyers,

ici représentée par Monsieur Said GUELLET MORENO, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 21 mai 2012;

- La société SA EURODEAL LIMITED, une société privée de droit anglais, société en commandite par actions, avec siège social au 1, Northumberland Avenue, Trafalgar Square, WC2N 5BW Londres (Royaume-Uni), enregistrée au Registre des Compagnies d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 7251067,

ici représentée par son représentant permanent, Monsieur Said GUELLET MORENO, pré-qualifié.

I.- Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société "INES CONCEPT", une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social à B-1060 Saint-Gilles, 15A, rue de Jonker, inscrite au Registre des personnes morales en Belgique sous le numéro 0833.757.065, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Van Beneden, Notaire associé de résidence à Ixelles, en date du 11 février 2011, publié aux annexes au Moniteur belge sous le numéro 11030711.

II.- Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille six cents euros (EUR 18.600,-) divisé en cent (100) parts sociales sans mention de la valeur nominale, toutes entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

- Monsieur Said GUELLET MORENO, pré-qualifié, vingt-quatre parts sociales	24
- Madame Karima KOUATE, pré-qualifiée, trente et une parts sociales	31
- La société SA EURODEAL LIMITED, pré-qualifiée, quarante-cinq parts sociales	45
Total: cent parts sociales	100

III. Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour:

1. Confirmation du transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers le Luxembourg, conformément aux décisions prises par la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue en Belgique, avec prise d'effet de cette confirmation à la date de la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue en Belgique, adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise, et soumission de la société au droit luxembourgeois;

2. Adoption de la forme d'une société à responsabilité limitée par la Société;

3. Refonte des statuts de la Société pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise;

4. Ouverture de l'exercice social avec effet rétroactif, conforme aux décisions prises par la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue en Belgique;

5. Nomination de la société SA EURODEAL LIMITED en tant que gérante unique de la société pour une durée indéterminée

6. Divers.

Exposé

Les associés déclarent que la société entend transférer son siège statutaire et effectif vers le Luxembourg.

Dans une assemblée générale des associés tenue à Bruxelles en date du 21 février 2012, les associés avaient décidé par vote unanime le transfert du siège social, du siège statutaire et du siège effectif de la société vers le Grand-Duché de Luxembourg. Une photocopie du projet de procès-verbal de cette assemblée, déposée au Moniteur Belge en date du 27 mars 2012, restera annexée au présent acte.

La présente assemblée a pour objet de confirmer le transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers le Luxembourg, conformément aux décisions prises par la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue en Belgique, avec prise d'effet de cette confirmation à la date de la dernière assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en Belgique, sur base de la loi luxembourgeoise, le tout sans dissolution de la société mais au contraire avec maintien de la personnalité juridique.

Par ce transfert, la totalité du patrimoine, actif et passif de la société, sans exception, est transféré au Luxembourg ensemble avec la personnalité juridique, laquelle reste maintenue sans changement.

Les associés après en avoir délibéré et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de confirmer le transfert du siège social statutaire, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers Luxembourg, conformément aux décisions prises par la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue en Belgique, avec prise d'effet de cette confirmation à la date de la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue en Belgique, sans dissolution de la société mais au contraire avec maintien de la personnalité juridique de sorte que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effectif de la société est transféré de B-1060 Saint-Gilles, 15A, rue de Jonker à L-9703 Wincrange, 78A, rue Principale, y compris l'universalité de ses actifs et passifs.

Deuxième résolution

Les associés décident que la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

Troisième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en concordance avec la législation luxembourgeoise, cette refonte comprenant une reformulation de l'objet social de la société.

Au vu de ce qui précède, les associés décident que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

- L'exploitation d'un atelier de confection en ce compris: la création, la coupe, la confection de tout vêtement, sous-vêtement, survêtement, en toute matière mais principalement en tissus;

- Le commerce en général, de gros, demi-gros et de détail, et notamment l'importation, l'exportation, le négoce, la concession, la distribution de tous produits textiles. En particulier, la Société pourra vendre et acheter, importer et exporter des tissus, des fils (naturels ou synthétiques), de la mercerie, de la bonneterie, de la passementerie, des accessoires et garnitures d'habillement, tels que, bijoux de fantaisie, ceintures, foulards, sacs, objets d cuir divers, ainsi que des vêtements prêts à porter (finis ou demi-finis), chemises, accessoires, articles de cuir véritables et d'imitation, chaussures, etc. Cette énumération est énonciative et non limitative.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de "INES CONCEPT".

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Wincrange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille six cents euros (EUR 18.600,-) divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de la valeur nominale, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Quatrième résolution

Les associés décident l'ouverture de l'exercice social, conformément aux décisions prises par la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue en Belgique, avec prise d'effet de cette ouverture d'exercice social, à la date de la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue en Belgique.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer, pour une durée indéterminée, La société SA EURODEAL LIMITED, une société privée de droit anglais, société en commandite par actions, avec siège social au 1, Northumberland Avenue, Trafalgar Square, WC2N 5BW Londres (Royaume-Uni), enregistrée au Registre des Compagnies d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 7251067, représentée par son représentant permanent, Monsieur Said GUELLET MORENO, prénommé, en tant que gérant unique de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Guellet Moreno, K. Kouate, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 mai 2012. Relation: DIE/2012/6117. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012068844/208.

(120097791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.414.200,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 110.156.

—
Par résolutions signées en date du 30 mai 2012, les associés ont accepté les démissions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Lawrence Fuchs, avec adresse professionnelle au 270, Park Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de Monsieur Michael Winter, avec adresse professionnelle au 270, Park Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de Monsieur Christian Porwoll, avec adresse professionnelle au 270, Park Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012068864/19.

(120097794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Kings Cross S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.551.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 31 mai 2012

En date du 31 mai 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de BRE/Management 2 S.A. de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Johanna VAN OORT, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Joost TULKENS, né le 26 avril 1973 à Someren, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Madame Johanna VAN OORT
- Monsieur Joost TULKENS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Kings Cross S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012068873/26.

(120097721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Coastal Capital Luxco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.907.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068673/9.

(120098362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Fonds Interculturel, Fondation.

Siège social: L-1922 Luxembourg, 10-12, rue Auguste Laval.

R.C.S. Luxembourg G 159.

Organisme reconnu d'utilité publique par l'arrêté grand-ducal du 8.2.1985

Organisme pouvant recevoir des dons fiscalement favorisés par l'arrêté grand-ducal du 30.12.1985

Bilan 2011

ACTIF		PASSIF	
Actif circulant		Résultat reportes	
BGLL LU43	1.864,33	Report à nouveau	4.727,96
BCEE LU69	4.802,18		
CCPL LU88	9.745,90	Dettes	
		FORUM	2.153,50
		ASTI	8.658,28
		CLAE	1.064,61
		ALOS - LDH	150,00
		ACAT	135,00
		Amit. Port.-Luxbg.	1.495,00
		GASP	
		Résultat de l'exercice	-1.971,94
TOTAL	16.412,41	TOTAL	16.412,41

Approuvé par le conseil d'administration du Fonds Interculturel le lundi 13.02.2012.

Zuccoli LAURA / Signature

Trésorière / -

Profit & Perte 2011

Débit		Crédit	
Forum	8.436,19	Forum	8.436,19
ASTI	42.778,34	ASTI	42.778,34
CLAE	1.898,44	CLAE	1.898,44
ACAT	630,00	ACAT	630,00
ALOS-LDH	150,00	ALOS-LDH	150,00
Amitiés Port.-Luxbg.	2.215,00	Amitiés. Port.-Luxbg.	2.215,00
Divers Fonds Interc.	5.732,14	Recettes & Dons Fonds Interc.	3.774,13
Frais de comptes	22,40	Int. créditeurs Fonds Interc.	8,47
		Résultat Fonds Interc.	1.971,94
TOTAL	61.862,51	TOTAL	61.862,51

Approuvé par le conseil d'administration du Fonds Interculturel le lundi 13 février 2012.

Zuccoli LAURA / Signature

Trésorière / -

Projet de budget 2012

RECETTES		DEPENSES	
Dons pour Forum:	10 000	Dons pour Forum:	9 800
Dons pour ASTI:	45 000	Dons pour ASTI:	44 100
Dons pour ACAT	1000	Dons pour ACAT	4 980
Dons pour APL	2 500	Dons pour API	2 450
Dons pour CLAE	2 000	Dons pour CLAE	1960
Dons divers:	1000	Dons divers:	980
		Frais	1230
TOTAL:	61 500	TOTAL:	61 500

Luxembourg, le 13 février 2012.

FONDS INTERCULTUREL

10-12, rue Auguste Laval

L-1922 Luxembourg

Référence de publication: 2012068774/56.

(120097960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.216.

Le rapport annuel de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pour la société

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2012068682/15.

(120096840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Leeward Galor, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 151.519.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 13 juin 2012, a renouvelé le mandat des gérants:

- Monsieur Peter VANDERBRUGGEN, gérant de catégorie A, directeur d'entreprises, 37 Thurloe Court, Fulham Road, SW3 6SB, Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Frank BAMELIS, gérant de catégorie B, directeur d'entreprises, 8 avenue des Ligures, MC-98000 Monaco;
- Monsieur Bart VANDERSCHRICK, gérant de catégorie A, consultant, 10 avenue des Ligures, MC-98000 Monaco;
- Monsieur Florian BERTHIER, gérant de catégorie B, employé privé, 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Pour LEEWARD GALOR

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012068905/19.

(120098195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Mob2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 169.297.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the first of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company Mobilix, a public liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade Register section B under number 166420,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing attorney, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Mob2".

Art. 3. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

The Company may borrow in any form. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.- EUR) represented by one hundred and twenty five (125) sharequotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

All meetings of the manager(s) and/or the shareholder(s) will be held in Luxembourg.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the one hundred twenty-five (125) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder Mobillix, predesignated and represented as stated above, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) for the corporate capital is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2012.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office of the company is established in L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
- 2) Mr. Niels MARIJN, company director, residing professionally at 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the individual signature of the manager.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société Mobillix, société anonyme établie régie par la loi du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 166420,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrument, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société prend la dénomination de "Mob2"

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, en ce qui concerne des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, la location, le crédit-bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euro (100,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Toute assemblée des gérants et/ou actionnaires sera tenue au Luxembourg

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Mobillix, prédésignée et représentée comme indiqué ci-dessus, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1) Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
- 2) Monsieur Niels MARIJN, gérant de sociétés, demeurant au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3) La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2012. LAC/2012/25412. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012068332/306.

(120097478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 271.589,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.182.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of May.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

REF Global Holding AG, a company governed by the laws of Switzerland, with registered office at 17, Bahnhofstrasse, CH-6300 Zug, Switzerland and registered with the Trade and Company Register under number 6407212 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Florence FORSTER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Zurich on 22 May 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg of 26 January 2011, published in the Mémorial C number 1066 on 20 May 2011 and entered in the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, under the number B 159.182 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 3 April 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To increase the corporate capital by an amount of one hundred thirty-one thousand two hundred sixty-nine euro (EUR 131,269.-) so as to raise it from its present amount of one hundred forty thousand three hundred twenty euro (EUR 140,320.-) to two hundred seventy-one thousand five hundred eighty-nine euro (EUR 271,589.-).

2 To issue one hundred thirty-one thousand two hundred sixty-nine (131,269) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 8 of the articles of incorporation, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount one hundred thirty-one thousand two hundred sixty-nine euro (EUR 131,269.-) so as to raise it from its present amount of one hundred forty thousand three hundred twenty euro (EUR 140,320.-) to two hundred seventy-one thousand five hundred eighty-nine euro (EUR 271,589.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one hundred thirty-one thousand two hundred sixty-nine (131,269) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and a total share premium in an amount of twelve million nine hundred ninety-five thousand six hundred sixty-six euro (EUR 12,995,666.-).

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared MeFlorence FORSTER, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of REF Global Holding AG, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for one hundred thirty-one thousand two hundred sixty-nine (131,269) new shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) with payment of a share premium in a total amount of twelve million nine hundred ninety-five thousand six hundred sixty-six euro (EUR 12,995,666.-) and to make payment for such new shares by a contribution in cash in an amount of fifteen million seven hundred sixty-six thousand seven hundred sixty-two Swiss franc (CHF 15,766,762.-) corresponding to thirteen million one hundred twenty-six thousand nine hundred thirty-five euro (EUR 13,126,935.-) based on the exchange rate of 21 May 2012 as published by the European Central Bank.

The amount of thirteen million one hundred twenty-six thousand nine hundred thirty-five euro (EUR 13,126,935.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the one hundred thirty-one thousand two hundred sixty-nine (131,269) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolution, the Shareholder resolved to amend article 8 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" Art. 8. The issued capital of the Company is set at two hundred seventy-one thousand five hundred eighty-nine euro (EUR 271,589.-) divided into two hundred seventy-one thousand five hundred eighty-nine (271,589) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at cinq mille trois cents euros (EUR 5,300.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour du mois de mai.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

REF Global Holding AG, une société constituée et régie par le droit Suisse, établie et ayant son siège social à 17, Bahnhofstrasse, CH-6300 Zug, Suisse et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 6407212 (“l’Associé”),

représentée aux fins des présentes par Me Florence FORSTER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d’une procuration sous seing privé donnée à Zurich le 22 mai 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L’Associé de la Société a requis le notaire instrumentant d’acter que le comparant est le seul et unique associé de REF Global (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 janvier 2011, publié au Mémorial C numéro 1066 le 20 mai 2011 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 159.182 (la “Société”). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 3 avril 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations non encore publié.

L’Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cent trente et un mille deux cent soixante-neuf euros (EUR 131.269,-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante mille trois cent vingt euros (EUR 140.320,-) à deux cent soixante-onze mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 271.589,-).

2 Émission de cent trente et un mille deux cent soixante-neuf (131.269) parts sociales nouvelles d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l’augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d’une prime d’émission, et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en espèces.

4 Modification de l’article 8 des statuts, afin de refléter l’augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé unique a décidé d’augmenter le capital social de la société à concurrence de cent trente et un mille deux cent soixante-neuf euros (EUR 131.269,-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante mille trois cent vingt euros (EUR 140.320,-) à deux cent soixante-onze mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 271.589,-).

Deuxième résolution

L’Associé unique a décidé d’émettre cent trente et un mille deux cent soixante-neuf (131.269) parts sociales nouvelles d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite Me Florence FORSTER, précité, s’est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de REF Global Holding AG, précitée, en vertu de la procuration prémentionnée (le “Souscripteur”).

Le Souscripteur a déclaré souscrire cent trente et un mille deux cent soixante-neuf (131.269) parts sociales nouvelles d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d’une prime d’émission d’un montant total de douze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-six euros (EUR 12.995.666,-) et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces d’un montant de quinze millions sept cent soixante-six mille sept cent soixante-deux franc suisse (CHF 15.766.762,-) correspondant à treize millions cent vingt-six mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 13.126.935,-) sur la base du taux de change du 21 mai 2012 tel que publiés par la Banque Centrale Européenne.

Le montant de treize millions cent vingt-six mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 13.126.935,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l’Associé unique a décidé d’accepter ladite souscription et ledit paiement et d’émettre les cent trente et un mille deux cent soixante-neuf (131.269) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l’Associé unique a décidé de modifier l’article 8 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

“ **Art. 8.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent soixante-onze mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 271.589,-), représenté par deux cent soixante-onze mille cinq cent quatre-vingt-neuf (271.589) parts sociales, ayant une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part sociale entièrement libérée.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à cinq mille trois cents euros (EUR 5.300,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Forster, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 mai 2012. Relation: DIE/2012/6113. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012069015/151.

(120097698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Clayax Acquisition Luxembourg 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.802.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} août 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012068669/12.

(120098386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.831.

Les comptes pour la période du 28 juin 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012068670/11.

(120098384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Clayax Acquisition Luxembourg 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.832.

Les comptes annuels pour la période du 28 juin 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012068671/12.

(120098385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Polaris Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 99.179.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 26 avril 2012

En date du 26 avril 2012, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Francesco Gentiloni Silveri de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué, avec effet au 26 avril 2012,
- de nommer Monsieur Alessandro Penati, Via Del Lauro 14, I – 20121 Milan, en qualité d'Administrateur, avec effet au 26 avril 2012, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014,
- d'accepter la démission de Monsieur Francesco Lorenzetti de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué, avec effet au 20 mars 2012,

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Polaris Investment S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012068973/19.

(120098009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Coastal Capital Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 146.906.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068674/9.

(120098361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Codelem Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 108.069.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068675/10.

(120098503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Codelem Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 108.069.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068677/10.

(120098526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 147.798.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2012068679/12.

(120098226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Cadum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 124.993.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 avril 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 mai 2012.

Francis KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2012068684/13.

(120098180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Coral Portfolio S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 144.034.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012068680/12.

(120098546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Canadalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 151.992.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068687/9.

(120097954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Cezane S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 143.217.

Rectificatif des comptes déposés au RCS le 13/03/2012 sous la référence L120040955

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012068690/11.

(120098047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 6.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012068694/9.

(120098603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Discovery Offshore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.318.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Discovery Offshore S.A.

Joost Mees

Administrateur

Référence de publication: 2012068707/13.

(120097707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Triton Masterluxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.037.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of June,

before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TRITON MASTERLUXCO 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of seventy thousand euro and nine cents (EUR 70,000.09), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 30 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 December 2006 number 2323 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.037 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were last amended following a notarial deed dated 21 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 mars 2012 number 628.

The meeting was declared open at 04.30 pm by Mr. Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Analia Clouet, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Maxime Bertomeu-Savalle, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of seventy thousand euro and nine cents (EUR 70,000.09) to an amount of seventy thousand euro and ten cents (EUR 70,000.10).

2 To issue one (1) class 9 share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing class 9 shares.

3 To accept subscription for this new class 9 share, with payment of a share premium in an amount of five million one hundred forty-nine thousand eighty-nine euro and ninety-nine cents (EUR 5,149,089.99) by Way HoldCo S.à r.l. and to accept payment in full for this new class 9 share by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of seventy thousand euro and nine cents (EUR 70,000.09) up to an amount of seventy thousand euro and ten cents (EUR 70,000.10).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one (1) class 9 share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing class 9 shares.

Subscription – Payment

Thereupon appeared:

Way HoldCo S.à r.l., with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.848 (hereafter referred as to the “Subscriber”),

hereby represented by Mr. Marc Frantz, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given on 4 June 2012.

The Subscriber declared to subscribe for the one (1) new class 9 share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), and to make payment in full for such new class 9 share together with a share premium in an amount of five million one hundred forty-nine thousand eighty-nine euro and ninety-nine cents (EUR 5,149,089.99) by a contribution in kind in the total amount of five million one hundred forty-nine thousand ninety euro (EUR 5,149,090.-) (the “Contribution”).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the “Report”), which Report after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

“Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the one (1) new class 9 share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), to be issued with a total share premium of five million one hundred forty-nine thousand eighty-nine euro and ninety-nine cents (EUR 5,149,089.99).”

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept the above subscription as well as the Contribution and further resolved to allot the new class 9 share to the Subscriber according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at seventy thousand euro and ten cents (EUR 70,000.10) represented by five hundred thousand and one (500,001) Class 2 Shares, five hundred thousand (500,000) Class 3 Shares, five hundred thousand (500,000) Class 4 Shares, five hundred thousand (500,000) Class 5 Shares, five hundred thousand and two (500,002) Class 6 Shares, five hundred thousand and three (500,003) Class 7 Shares, five hundred thousand and two (500,002) Class 8 Shares, five hundred thousand and two (500,002) Class 9 Shares and three million (3,000,000) Ordinary Shares (together the “Shares” and each a “Share”), each share having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and being fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 04.50 pm.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de TRITON MASTERLUXCO 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de soixante-dix mille euros et neuf centimes (EUR 70.000,09), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 30 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 décembre 2006 numéro 2323 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.037 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 21 décembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 628 du 9 mars 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16.30 heures sous la présidence de M. Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Melle Analia Clouet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur M. Maxime Bertomeu-Savalle, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix mille euros et neuf centimes (EUR 70.000,09) à soixante-dix mille euros et dix centimes (EUR 70.000,10).

2 Émission d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie 9 d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie 9 existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale de catégorie 9, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq millions cent quarante-neuf mille quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 5.149.089,99) par Way HoldCo S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale de catégorie 9 par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix mille euros et neuf centimes (EUR 70.000,09) à soixante-dix mille euros et dix centimes (EUR 70.000,10).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale de catégorie 9 d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie 9 existantes.

Souscription – Paiement

A ensuite comparu:

Way HoldCo S.à r.l., ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.848 (ci-après défini comme étant le “Souscripteur”),

représentée aux fins des présentes par M. Marc Frantz, prénommé,
aux termes d’une procuration sous seing privé donnée le 4 juin 2012.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale de catégorie 9 d’une valeur nominale d’un centime (EUR 0,01), et libérer intégralement cette part sociale de catégorie 9 avec paiement d’une prime d’émission d’un montant total de cinq millions cent quarante-neuf mille quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 5.149.089,99) par un apport en nature d’un montant total de cinq millions cent quarante-neuf mille quatre-vingt-dix euros (EUR 5.149.090,-) (l’ “Apport”).

La preuve de la propriété de l’Apport par le Souscripteur a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l’Apport est libre de tout privilège ou gage et qu’il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l’Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d’effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l’Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu’un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l’Apport est décrit et évalué (le “Rapport”), ce Rapport qui après avoir été signé “ne varietur” par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

“Sur base de la méthode d’évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n’avons pas d’observations quant à la valeur totale de l’apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale d’une (1) nouvelle part sociale de catégorie 9 d’une valeur nominale d’un centime (EUR 0,01) à émettre avec une prime d’émission totale de cinq millions cent quarante-neuf mille quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 5.149.089,99).”

Troisième résolution

L’assemblée générale des associés a décidé d’accepter ladite souscription et ledit Apport et a décidé d’émettre la nouvelle part sociale de catégorie 9 au Souscripteur conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L’assemblée générale des associés a décidé de modifier le premier alinéa de l’article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

“Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante-dix mille euros et dix centimes (EUR 70.000,10) représenté par cinq cent mille une (500.001) Parts Sociales de Catégorie 2, cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Catégorie 3, cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Catégorie 4, cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Catégorie 5, cinq cent mille deux (500.002) Parts Sociales de Catégorie 6, cinq cent mille trois (500.003) Parts Sociales de Catégorie 7, cinq cent mille deux (500.002) Parts Sociales de Catégorie 8, cinq cent mille deux (500.002) Parts Sociales de Catégorie 9 et trois millions (3.000.000) Parts Sociales Ordinaires (ensemble les “Parts Sociales” et chacune une “Part Sociale”), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d’un centime (EUR 0,01), et toutes entièrement libérées.”

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Plus rien ne figurant à l’ordre du jour, la séance est levée à 16.50 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu’à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d’une version française, et qu’à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, A. Clouet, M. Bertomeu-Savalle, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 juin 2012, REM/2012/624. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012069136/201.

(120097677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Crèche - Foyer de jour Am Beiestack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9164 Lipperscheid, 3, an der Gruecht.

R.C.S. Luxembourg B 169.331.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Madame Nancy GINTER-PATER, éducatrice diplômée, née le 20 octobre 1970 à Luxembourg, demeurant à L-9164 Lipperscheid, an der Gruecht 3.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une ou plusieurs crèches et le commerce en détail.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Crèche - Foyer de jour Am Beiestack S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Bourscheid.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante pré-qualifiée, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Madame Nancy GINTER-PATER, pré-qualifiée,	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

- Madame Nancy GINTER-PATER, éducatrice diplômée, née le 20 octobre 1970 à Luxembourg, demeurant à L-9164 Lipperscheid, an der Gruecht 3.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9164 Lipperscheid, an der Gruecht 3.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Ginter-Pater, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 mai 2012. Relation: DIE/2012/6284. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012068683/149.

(120097957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Export Import - Wood Trading Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Merttert, 7, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 147.591.

—
Gesellschafterbeschluss vom 31. Mai 2012

Erster und einziger Beschuß

Der alleinige Gesellschafter nimmt zur Kenntnis, dass die private Anschrift des Gesellschafters und Geschäftsführers geändert hat und wie folgt lautet: 2, Unterm Herrenberg, D-54441 Wawern.

Klaus Alan Wollscheid
Alleiniger Gesellschafter

Référence de publication: 2012068722/13.

(120098099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Comptabilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 87.204.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012068696/10.

(120098275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Commerzbank International Portfolio Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.022.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.06.2012.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2012068695/12.

(120098124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Three Waters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 169.304.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the first day of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

"GS Lux Management Services S.à r.l.", a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 88.045, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

here represented by Mr. Maxime NINO, manager, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Three Waters S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at ten thousand five hundred British Pounds (GBP 10,500.-) represented by one million fifty thousand (1,050,000) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million British Pounds (GBP 100,000,000.-) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one penny (GBP 0.01) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

– to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

– to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and noncompulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several Managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of Managers, the Managers shall form a board of Managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole Manager" is not

expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of Managers” used in these articles of association shall be read as a reference to the “sole Manager”.

The Managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove Managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another Manager may preside over the meeting.

A Manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any Manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of Managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of Managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining Managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more Managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several Managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any Manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-). For decisions having a value of an amount over ten thousand British Pounds (GBP 10,000.), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of April to the thirty-first of March of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on March 31st, 2013.

Art. 17. Each year, as of March 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription - Payment

The Articles thus having been established, the one million fifty thousand (1,050,000) shares have been subscribed by the sole shareholder "GS Lux Management Services S.à r.l.", predesignated, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of TEN THOUSAND FIVE HUNDRED BRITISH POUNDS (GBP 10,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of Managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as Managers for an unlimited period:
 - Maxime NINO, Managing Director, born in Arlon, Belgium, on December 13, 1983, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Dominique LE GAL, Managing Director, born in Savigny-Sur-Orge, France, on December 9, 1971, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Marielle STIJGER, Managing Director, born in Capelle aan den IJssel, the Netherlands, on December 10, 1969, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - Véronique MENARD, Managing Director, born in Le Loroux Bottereau, France, on October 2, 1973, professionally residing at Peterborough Court 133 Fleet Street London EC4A 2BB England, United Kingdom; and
 - Michael FURTH, Managing Director, born in Geneva, Switzerland, on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom.
- 3) The company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his surname, given name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier jour de juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 88.045 ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Maxime NINO, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «Three Waters S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société.

Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à dix mille cinq cents Livres Sterling (GBP 10.500,-) divisé en un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions de Livres Sterling (GBP 100.000.000,-) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

– augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en

espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

– fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la Gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la Gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «Gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «Gérant unique».

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les Gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre Gérant présent.

Chaque Gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses Gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de Gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux Gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les Gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Gérants qui prendront la dénomination de Gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs Gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000.-). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000.-), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les Gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier avril et finit le 31 mars de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 mars 2013.

Art. 17. Chaque année au 31 mars, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les un million cinquante mille (1.050.000) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique GS Lux Management Services S.à r.l. et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de DIX MILLE CINQ CENTS LIVRES STERLING (GBP 10.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1) Le nombre de Gérants est fixé à cinq (5).
- 2) Sont nommés Gérants pour une période indéterminée:
 - Maxime NINO, Managing Director, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Dominique LE GAL, Managing Director, né à Savigny-sur-Orge, France, le 9 décembre 1971, demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Marielle STIJGER, Managing Director, née à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, le 10 décembre 1969, demeurant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Véronique MENARD, Managing Director, née à Le Loroux Bottereau, France, le 2 octobre 1973, demeurant professionnellement au Peterborough Court 133 Fleet Street London EC4A 2BB England, United Kingdom; et
 - Michael FURTH, Managing Director, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume-Uni.
- 3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2012. LAC/2012/25416. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012068521/407.

(120097608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2012.

**Flagstone Capital Management Luxembourg SICAF - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.810.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012068771/13.

(120098948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Comptabilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 87.204.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012068697/10.

(120098276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Comptabilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 87.204.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012068698/10.

(120098468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Context S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 3, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 54.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012068699/10.

(120098260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

CSP Equity Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.859.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012068704/10.

(120098057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.
